



GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DU TARN

**Chemin de Roumégoux
81340 St Julien de Gaulène**

Lisle sur Tarn le 20 décembre 2021

Le GDSAT vous invite à participer à son Assemblée Générale annuelle qui se tiendra **Dimanche 13 Février 2022** à la salle des fêtes de Lagrave. (entre Gaillac et Albi)
Exceptionnellement, nous ferons l'assemblée générale de 2020 (qui avait été annulé pour cause de COVID) avant l'assemblée générale de 2021.

A partir de 8H : ouverture de la salle et distribution des cires gaufrées.

Le Conseil d'administration a décidé de continuer à distribuer une feuille de cire par ruche avec un maximum de 500 feuilles par exploitation.

Nous vous rappelons que pour bénéficier de cette distribution, il est impératif d'être à jour de l'adhésion 2021 au GDSAT, de présenter le récépissé de sa dernière déclaration de ruches qui est à faire du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 et d'avoir son siège social dans le Tarn. Il n'y aura pas de distribution pour ceux qui ne pourront pas fournir cette déclaration.

Pour des raisons d'organisation, la cire gaufrée ne sera distribuée qu'en une seule fois, le jour de l'AG à partir de 8h00. Aucun rattrapage ne sera possible.

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer peuvent faire retirer leur cire par un collègue à condition qu'il présente la feuille de déclaration de ruches de cette personne.

RAPPEL : La **déclaration annuelle est obligatoire** pour tous les possesseurs de ruches (ce document sert de contrôle pour l'obtention des subventions du Conseil Général). On peut la faire sur internet sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès internet peuvent toujours réaliser une déclaration de ruches avec le formulaire Cerfa 13995*04 et l'envoyer par courrier à la DGAL-déclaration de ruches, 251 rue Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Sans le récépissé renvoyé par l'administration, mentionnant le numéro d'apiculteur, vous n'êtes pas en règle avec la loi. Cette feuille vous sera demandée en cas de sinistre et pour la distribution des cires .

Il n'y aura plus la possibilité de prendre son adhésion 2022 au GDSAT le jour de l'AG, elle se fera uniquement par courrier (par chèque uniquement) Un seul chèque pour l'adhésion et la commande.

Essayez de prévoir vos traitements pour l'année en prenant en compte les essaims que vous ferez ou récupérez. Toute deuxième commande occasionne du travail supplémentaire .

L'assemblée générale commencera vers **9H30**, et se terminera par un verre de l'amitié.

Des cahiers d'élevage (obligatoire pour tous les apiculteurs) seront à votre disposition pour la somme de 1,50 € le cahier.

Apportez vos lanières usagées, une poubelle pour déchets médicaux sera mise à votre disposition. Vous ne devez en aucun cas les jeter dans votre poubelle.

Information importante :

En 2021, nous avons été obligé de nous séparer de notre trésorier dont la manière de travailler ne nous convenait pas. Depuis Patrick Pélissier assure le secrétariat et la comptabilité. C'est beaucoup de travail et nous souhaiterions avoir quelqu'un qui prenne le secrétariat. Le travail consiste à faire les comptes rendus des deux Conseils d'administration qui se déroulent au rucher école de Réalmont et celui de l'assemblée générale et saisir toutes les commandes et adhésions en utilisant le logiciel de la FNOSAD. Le Dr Marc (qui en est l'administrateur) et Patrick Pélissier assureront la formation sur ce logiciel.

Si personne ne se présente il a été décidé par le CA de demander à un secrétaire comptable indépendant de le faire et nous serons donc obligé de le payer.

Autre grand changement, le GDSAT est passé à la TVA depuis Janvier. Ceux qui le peuvent ont donc la possibilité de récupérer la TVA. Nous avons été obligé de prendre un expert comptable : Mr Lamy d'Albi qui nous a bien conseillé et préparé les documents pour le service des impôts. Il nous fera les déclarations trimestrielle de TVA, la déclaration d'impôts, nous fera le bilan et le compte d'exploitation. Cela nous coûtera 500 € HT soit 600 € TTC.

Nous avons été obligé de changer des articles de nos statuts en vue de coller aux exigences du service des impôts. Nous avons donc fait une assemblée générale extraordinaire en visioconférence le 21 juin 2021 à laquelle vous avez été convié par mail et par courrier le 4 juin 2021. 16 personnes ont répondues présentes sur 480 adhérents (15 du CA). C'est peu !

Nous vous ferons parvenir ces modifications sur simple demande. Nous vous les détaillerons lors de l'AG.

Grâce à ce passage à la TVA en nous avons eu une affluence de commandes des professionnels, ce qui nous permet de baisser les prix sur la plupart des médicaments.

Nous demandons aux professionnels d'acheter les poubelles pour déchets médicaux. Ils sont fourni par l'ALMA et sont à commander chez tous les vétérinaires ruraux

Il nous manque quelques administrateurs

Les candidatures pour faire partie du Conseil d'administration doivent parvenir avant le 1 février 2022 à Dominique Miras par courrier à l'adresse suivante:

chemin de Roumégoux 81340 St Julien Gaulène

ou par mail : domi.miras@orange.fr

Nous clôturerons l'AG par un verre d'hydromel dans la convivialité.

Le président Dominique Miras

DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU G.D.S.A.T **Dimanche 13 Février 2022 à Lagrave**

ORDRE DU JOUR :

Pendant la distribution des cires, intervention du Dr Marc vétérinaire du PSE sur la nouvelle loi Santé Animale par le Dr Marc.

Assemblée Générale 2020 :

Bilan d'activité

Rapport moral

bilan financier :

Assemblée Générale 2021 :

Bilan d'activité explications sur.le passage à la TVA
Problèmes avec le trésorier et ce qui en découlera

Rapport moral

bilan financier :

- rapport du trésorier
- point subvention du Conseil Départemental
- point sur le passage à la TVA

Actualités apicoles :

- Le renouvellement du PSE
- Les cotisations, les commandes : nouvelles dispositions
- Point sur les lanières et les cires.
- Le plan Varroa

Renouvellement du tiers sortant :

- Bascoul Christian
- Carayon Eric
- Marchesi Daniel
- Pelissier Patrick
- Joulié Emmanuel démissionne (Il serait souhaitable de pouvoir le remplacer)

questions diverses

Il nous manque des TSA, les volontaires sont les bienvenus. Nous remboursons les frais pour les visites sanitaires à hauteur de 40 € chacune.

Certains TSA que nous avons aidé à former (remboursement des repas et des hébergements) n'ont pas effectué les visites sanitaires demandées. Nous allons réfléchir à la manière de fidéliser les personnes qui s'engagent envers nous. Nous vons l'impression que certains apiculteurs se font payer la formation pour leur compte personnel.

ATTENTION :

La cotisation au G.D.S.A.T n'est plus collectée par les syndicats L'Abeille Tarnaise et SAT. Vous devez adhérer directement au GDSAT.

L'adhésion au GDSAT inclue l'adhésion au PSE (Plan Sanitaire d'Elevage)

**Rappel : Il n'y aura plus la possibilité de prendre son adhésion 2022 au GDSAT le jour de l'AG, elle se fera uniquement par courrier (par chèque uniquement)
Un seul chèque pour l'adhésion et la commande.**

